



Direction de la Jeunesse et des Sports  
Sous-Direction de la Jeunesse

**2021 DJS 73 DDCT DAC DASCO DASES** Subventions (188.000 euros) au profit de 36 associations, 1 convention pluriannuelle d'objectifs, 10 avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs et 6 conventions annuelles (5<sup>ème</sup>, 6<sup>ème</sup>, 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup>) au titre de l'accès des jeunes à la culture, au sport et aux vacances.

### PROJET DE DELIBERATION EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris soutient activement les associations œuvrant en faveur de la jeunesse dans la capitale. Afin de faciliter le développement de leurs actions en faveur des jeunes Parisien·ne·s, ce soutien peut prendre diverses formes, qu'il s'agisse d'une aide à la mise en place d'actions ciblées, de manifestations exceptionnelles ou bien d'une participation au fonctionnement courant de ces associations.

Favoriser l'accès à la culture, à la pratique sportive et aux vacances des jeunes, en particulier de ceux et celles qui pour des raisons sociales notamment en sont le plus éloigné·e·s est un élément central des politiques publiques. Permettre aux jeunes d'accéder davantage aux offres culturelles, sportives et de loisirs du territoire, de partir ou de profiter de différentes façons de leurs vacances fait partie intégrante des valeurs de l'éducation populaire permettant l'émancipation et l'automatisation de la jeunesse.

La jeunesse est une période de découvertes et d'expérimentations durant laquelle les pratiques artistiques, culturelles et sportives participent à la construction des identités, des postures et des goûts permettant aux jeunes de s'affirmer à la fois individuellement et collectivement dans la société.

La crise sanitaire inédite a engendré des difficultés accrues pour la jeunesse, parisienne notamment. Déjà avant la crise, près d'un tiers des jeunes Parisiennes et Parisiens ne partaient pas en vacances chaque année et 13% ne partaient jamais. Les associations et les structures ont également dû s'adapter, modifier voir annuler leurs actions. Dans ce contexte, la promotion de projets de vacances, d'actions sportives, culturelles et de loisirs occupent une place prépondérante dans l'action de la Ville en direction des jeunes Parisiennes et Parisiens.

Les actions et les pratiques culturelles et sportives doivent être accessibles à toutes et à tous car elles sont un élément fondateur de l'inclusion sociale. Ces projets permettent ainsi aux jeunes de développer leur confiance et leur estime de

soi tout en favorisant leur participation à la société en consolidant leur identité en tant que citoyen·ne·s actif·ve·s et éclairé·e·s.

La Ville de Paris a développé à ce titre des partenariats avec plusieurs associations parisiennes œuvrant dans les champs de l'accès à la culture, au sport et en organisant pour certaines des stages ou des séjours de vacances. Ces associations, dans l'exercice de leurs missions, sont des partenaires essentiels de la Ville de Paris au titre des politiques en faveur de la jeunesse.

Ces partenariats se traduisent sous la forme de conventions pluriannuelles d'objectifs tenant compte des objectifs poursuivis par la collectivité parisienne en matière de politique de jeunesse. Ces conventions permettent la continuité des actions et la pérennisation des liens noués avec les associations parisiennes, notamment par la Direction de la Jeunesse et des Sports et le réseau d'équipements et de services qu'elle anime sur le territoire (Centre Paris Anim', Espaces Paris Jeunes, Points Information Jeunesse, etc.).

La présente délibération apporte un soutien financier au titre de la jeunesse à 36 associations intervenant dans les quartiers populaires des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup>, 20<sup>ème</sup> arrondissements en faveur des jeunes Parisien·ne·s de 13 à 30 ans. En outre, la détermination du montant des subventions est proposée en considération de la réalisation des objectifs de la convention, du nombre de jeunes inscrit·e·s, du dynamisme et de l'intérêt des actions en faveur des jeunes Parisien·ne·s.

Il est ainsi proposé d'attribuer :

- à l'association **Nadjastream** (13<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 7.000 euros pour son projet « Festival Les Nuits des Arènes » dans le 5<sup>ème</sup> arrondissement. Cet évènement artistique pluridisciplinaire organisé depuis six ans au jardin des Arènes de Lutèce se donne pour objectif de relier les arts et la société, de former à la gestion de projets culturels des jeunes membres du Collectif des Arènes, de favoriser une réflexion politique autour du thème de la citoyenneté.
- à l'association **L'Esprit Jazz** (13<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Festival jazz à Saint-Germain Paris – 20<sup>ème</sup> édition » qui vise à offrir un évènement festif et intergénérationnel autour du jazz et à favoriser la découverte de jeunes talents et l'accès à la culture pour tous. La place des femmes, les pratiques amateurs, ainsi que le concours tremplin jeunes talents constituent les axes forts de cette manifestation.
- à l'association **Come On Son** (10<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « 10<sup>ème</sup> League up » qui consiste à organiser un tournoi de football intergénérationnel et mixte sur une journée dans le quartier de la Grange aux Belles, sur le TEP et dans le gymnase. Pour clôturer cet évènement, de jeunes artistes de 17 à 19 ans auront la possibilité de participer à une scène ouverte musicale.

- à l'association **Musiques et Cultures Digitales** (10<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant global de 8.500 euros, dont 2.000 euros au titre de la Jeunesse (DJS-SDJ) et 1.500 euros au titre de l'action culturelle (DAC) pour son projet « En Reportage Permanent 2021 » destiné à une quarantaine de jeunes de 11 à 13 ans issus du quartier Grange-aux-Belles. Initié·e·s à l'art numérique, au multimédia et aux musiques électroniques par une artiste vidéaste, ces jeunes interviennent à chacune des étapes de ce projet (choix des sujets, gestion des questionnaires destinés aux habitant·e·s ou professionnel·le·s, organisation des tournages, prises de vue...) ; dont 2.000 euros au titre de la Politique de la ville (DDCT SPV), 1.500 euros au titre des Affaires scolaires (DASCO) et 1.500 euros au titre de l'action culturelle (DAC) pour son projet « Labo Truc 2021 » qui réunit un groupe d'enfants de 8 à 11 ans des quartiers des Portes et de la Grange-aux-Belles, autour de la création d'une collection d'objets détournés (initiation à l'upcycling) en s'appuyant sur les possibilités de la fabrication numérique.
  
- à l'association **ACP La Manufacture Chanson** (11<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Création Rap et découverte des métiers de la musique la suite ». Destiné à une trentaine de jeunes, âgé·e·s de 13 à 16 ans, du quartier de la Roquette, il ouvre sur les métiers de la musique et initie aux différentes disciplines liées à la création musicale. À travers ces pratiques, la mixité et la qualité des relations filles/garçons, l'environnement socioprofessionnel et la liberté d'expression sont également abordés.
  
- à l'association **ADJ 11** (11<sup>ème</sup>) une subvention de 2.000 euros pour son projet « Fête de quartier Beauharnais ». Par l'organisation d'événements et d'animations de quartier, l'association souhaite contribuer à la rencontre, la création et/ou la conservation du lien social entre les habitant·e·s (interculturel, intergénérationnel) et favoriser ainsi la mixité sociale.
  
- à l'association **Ateliers du Chaudron** (11<sup>ème</sup>) une subvention de 4.000 euros pour son projet « Agenda Péri Extra Scolaire ». Il s'agit de sensibiliser, initier et former enfants et jeunes à la pratique du théâtre, de la musique et à la découverte des arts de spectacle vivant. Les jeunes bénéficient de sorties culturelles et participent à des manifestations festives de quartier.
  
- à l'association **Paris Est Mouv'** (11<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 9.000 euros pour son fonctionnement. Les jeunes Parisiennes et Parisiens, habitant ou non le quartier Fontaine-au-Roi (11<sup>ème</sup>), sont invité·e·s à participer à des activités gratuites de hip hop ou de cultures urbaines. Leur animation s'appuie sur les valeurs humanistes du mouvement hip hop : respect de l'autre, tolérance, paix... et est assurée par des professionnel·le·s de renom.
  
- à l'association **UGOP, Une Goutte d'Organisation Productions** (12<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour le fonctionnement de son Pavillon culturel qui est un lieu citoyen et collaboratif de référence pour les

jeunes du quartier Daumesnil – Vallée de Fécamp et qui contribue à dynamiser la vie locale.

- à l'association **Ascendanse Hip Hop** (13<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 6.000 euros pour son action « Ateliers de danse hip hop dans le 13<sup>ème</sup> ». Elle permet entre autres, à une centaine de jeunes Parisiens et Parisiennes de 12 à 25 ans d'accéder à une pratique régulière de l'activité. L'aide logistique et de coordination est assurée par une dizaine de jeunes et l'association travaille en partenariat avec les centres sociaux et les collèges de l'arrondissement. L'association valorise chaque année cette pratique artistique dans le cadre d'événements locaux.
- à l'association **L'Aquilone** (13<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Rencontres de danse du 13<sup>ème</sup> ». Elle permet chaque année à une centaine de jeunes Parisien.ne.s de 13 à 30 ans de présenter leurs chorégraphies sur une scène devant un large public et favorise la diversité de l'offre culturelle.
- à l'association **Aventure Kacila** (13<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son projet « Week-ends autonomie jeunesse ». Destiné à une trentaine de jeunes du quartier Kellermann (13<sup>ème</sup>), l'association envisage d'organiser 6 week-ends dans différentes régions de France avec pour objectifs la découverte de métiers et d'environnements socioculturels différents.
- à l'association **GAREF Paris** (13<sup>ème</sup>) une subvention de 7.000 euros pour son action « Activités scientifiques et techniques ». Par une pratique assidue d'activités scientifiques dans le cadre d'ateliers hebdomadaires ou de stages, elle soutient quelque 200 jeunes filles et garçons, à s'orienter vers des filières scientifiques créatrices d'emploi.
- à l'association **La Compagnie à l'Affut** (13<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action « Education - Le théâtre, outil d'éducation et d'autonomisation pour les jeunes ». Il s'agit de la reconduction d'un atelier de création théâtrale "Les Jeunes Affûtés", lequel bénéficie à une quinzaine de jeunes fonctionnant comme une troupe avec une démarche collective et un partage des tâches.
- à l'association **Moi et mes enfants** (13<sup>ème</sup>) une subvention de 1.000 euros pour son action « Le cœur de la cité ». Il s'agit d'aller au-delà des actions d'aide aux devoirs vers un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle à l'attention de jeunes de 8 à 18 ans des quartiers prioritaires (issus ou non de familles monoparentales), afin de leur permettre de révéler leur potentiel et de développer leur autonomie.
- à la **Société Coopérative d'Intérêt Collectif Petit Bain** (13<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour ses actions en direction de la jeunesse. Elle promeut des démarches artistiques innovantes et

transdisciplinaires et favorise la promotion de jeunes artistes, notamment par le biais du dispositif « Place to Be » mené en partenariat avec des équipements jeunesse parisiens. Elle offre une programmation musicale, des résidences pour artistes, des ateliers de danse, des projections, des spectacles, du jardinage, des actions pédagogiques et culturelles.

- à l'association des **Loisirs Résidentiels des Mariniers - LOREM** (14<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 15.000 euros pour son projet « 3D Fablab » qui propose de nombreuses activités autour du numérique (inclusion et création), pour le développement du Fablab qui bénéficie aux jeunes de 16 à 30 ans (formation, ateliers) et dont l'activité innovante et qualitative permet de développer des projets partenariaux avec les acteurs locaux, notamment le Centre Paris Anim' Marc Sangnier.
  
- à l'association **Tatane** (11<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement qui favorise le lien social et le vivre ensemble sur le territoire par le biais d'ateliers, de matchs de foot spontanés, de tournois de foot intergénérationnels, de projets de médiation et d'actions de promotion du sport féminin.
  
- à l'association **Animation Jeunesse Loisirs (AJL)** (18<sup>ème</sup>) une subvention de 1.000 euros pour son action « Tous ensemble, donnons vie à notre quartier » à l'attention d'une centaine de jeunes parisiens. Dans le quartier Charles-Hermite, l'association envisage de co-construire avec les jeunes et les familles de la résidence Valentin Abeille une programmation de sorties culturelles, sportives et d'animations pour le second semestre 2021.
  
- à l'**Association pour le Dialogue et l'Orientation Scolaire (ADOS)** (18<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 30.000 euros pour son action « Mobilisation et Prévention auprès des jeunes 11/17 ans pour éviter le décrochage scolaire et favoriser leur insertion sociale » ayant pour objectif de réduire les risques de décrochage scolaire grâce à un suivi global des jeunes en lien avec les familles. La mobilité des jeunes, l'esprit d'initiative et l'ouverture culturelle sont favorisés au travers d'actions collectives.
  
- à l'association **Compagnie Résonances** (18<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son projet « Art'fterwork, action artistique au service de l'initiative et de l'autonomie des jeunes ». Il a pour objet de favoriser la mixité culturelle, artistique et sociale et de lutter contre toutes formes de discriminations. Il se décline sous la forme d'ateliers hebdomadaires (formations et programmation) et d'évènements bi-mensuels « *Art'fter work* », avec de la musique, de la danse, des expositions et des *stands up* comiques.

- à l'association **Cultures sur Cour** (18<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son action « Actions éducatives et artistiques en direction des enfants et des adolescent·e·s » visant à favoriser l'implication des jeunes dans le projet de l'association et la vie locale par la culture et les sorties culturelles. Il s'agit également de permettre aux jeunes filles les plus isolées d'être valorisées en participant à des projets autour de la nature et de la musique et de retrouver une estime d'elles-mêmes.
  
- à l'association **Espoir 18** (18<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 7.000 euros pour son action « Socialisation et insertion des jeunes âgé·e·s de 9 à 25 ans par des actions éducatives et citoyennes ». L'ouverture d'esprit des jeunes est favorisée par une pratique d'activités artistiques (musique, théâtre, dessin, photographie...) et culturelles (visites de musées, découvertes des institutions...) afin de les encourager à s'engager sur des projets collectifs.
  
- à l'association **Les Enfants de la Goutte d'Or – EGDO** (18<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 9.000 euros pour son action « Loisirs éducatifs ». L'association œuvre pour l'épanouissement des enfants et des jeunes par la pratique d'activités éducatives, sportives et culturelles permettant ainsi d'assurer une continuité éducative et de prévenir les conduites à risques.
  
- à l'association **Oasis 18** (18<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant global de 12.500 euros, dont 4.000 euros au titre de la Jeunesse (DJS-SDJ) pour son action « Loisirs/Enfance/Jeunesse » dont l'objet est d'organiser diverses activités (ateliers d'écriture, initiations sportives et sorties de loisirs) en favorisant les liens intergénérationnels ; 3.000 euros au titre de la Politique de la ville (DDCT-SPV) pour son action « Oasis du quartier » qui bénéficie tout au long de l'année aux familles, aux jeunes et aux personnes seules à la recherche d'informations et les oriente en fonction de leurs besoins lors de temps de médiation ; 2.000 euros au titre de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES-SEPLEX) pour son action « Accompagnement à la scolarité 2020 – 2021 » qui a pour objectifs d'offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école tout en se conformant aux principes et aux objectifs de la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité ; 2.000 euros au titre de la Jeunesse (DJS-SDJ) et 1.500 euros au titre de l'action sociale, de l'enfance et de la santé (DASES-MMPCR) pour son action « Préventions liées au numérique » qui consiste en des temps de sensibilisation afin de mettre l'accent sur le danger des écrans, d'internet, des réseaux sociaux (pornographie, cyber-violence etc.) et sur l'isolement lié à l'utilisation intensive des outils numériques.
  
- à l'association **Les Petits Riens** (19<sup>ème</sup>) une subvention de 3.000 euros pour son projet « La Troupe et l'orchestre des Petits Riens - Ateliers d'approfondissement de la pratique artistique » qui consiste à approfondir la

pratique artistique des jeunes du 19<sup>ème</sup>, voire les accompagner vers une professionnalisation dans le milieu artistique.

- à l'association **Vue d'ensemble** (19<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son projet « Insertion par le sport, concours vidéos sur des problèmes d'actualité, ateliers de découvertes artistiques et accompagnement à la scolarité » qui vise à diffuser la pratique artistique et culturelle au plus grand nombre. Les nombreuses activités proposées offrent un environnement ludique et convivial propice à faire émerger le potentiel artistique des jeunes participant·e·s.
  
- à l'association **129H Productions** (20<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action « Le Grand Slam des Amandiers » qui vise à encourager l'expression et la pratique artistique amateur dans des structures sociales et culturelles installées dans le quartier du Grand Belleville.
  
- à l'association **Belleville Citoyenne** (20<sup>ème</sup>), une subvention d'un montant global de 7.000 euros pour ses actions « InfoxxBéton : Ateliers de création multimédias » (2.000 euros), « Rimes et Rythme : Atelier de composition musicale, d'expression artistique et préparation à la scène » (2.000 euros), et « Open Mic août 2021 par les jeunes et pour les jeunes » (3.000 euros).  
« Info XX béton » s'adresse à une soixantaine de jeunes, il vise à les sensibiliser aux médias à travers la pratique radiophonique et permet une immersion dans l'univers concret des radios associatives.  
« Rimes & Rythme » permet à 75 jeunes de bénéficier d'ateliers d'écriture et d'enregistrement durant lesquels ils reçoivent des conseils artistiques et techniques sur l'écriture et la composition. « Open Mic », qui se déroulera à la fin du mois d'août 2021, sera l'occasion pour une trentaine de jeunes du quartier de bénéficier de 2 semaines d'ateliers autour de la musique actuelle (MAO, séances d'écriture, de prosodie, enregistrements sonores). En clôture, les jeunes pourront présenter leur travail musical lors d'un événement convivial sur la place Alphonse Allais.
  
- à l'**Association de Culture Berbère** (20<sup>ème</sup>) une subvention de 2.000 euros pour son projet « Participation à la vie publique des jeunes ». L'association propose des activités pour l'implication des jeunes à la vie de quartier et offre des espaces d'expression, de réflexion et de création. Les jeunes sont mobilisé·e·s sur des projets collectifs auxquels les parents sont associés pour accompagner le suivi du parcours de leurs enfants. Cette démarche a pour effet de développer le lien social.
  
- à l'association **Jeunes Pages** (20<sup>ème</sup>) une subvention de 1.000 euros pour son action « Un journal sur Instagram à la 20<sup>ème</sup> Chaise ». Au cours de séances d'ateliers bimensuelles de deux heures les jeunes participant·e·s proposent des sujets sur lesquels ils/elles souhaitent s'exprimer, qu'ils relèvent de l'actualité ou de leurs expériences et pratiques comme de leurs questionnements et enthousiasmes. Les intervenant·e·s les aident à en déterminer la forme : écrit, photo, vidéo et/ou son, les accompagnent dans

leurs recherches documentaires et leurs éventuelles démarches de reportages ou interviews.

- à l'association **Le Garage Numérique** (20<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action « Geek qui pique » qui a pour but de favoriser la dynamique d'engagement associatif d'une quinzaine de jeunes âgé·e·s de 12 à 25 ans, développer leur esprit créatif et critique et de favoriser la participation des filles. La création d'un club multimédia ouvert à tou·te·s porte sur la découverte de ressources multiples (jeux vidéo, programmation, montage audio-visuel) dans un cadre convivial (ateliers en soirée, cuisine en autogestion).
- à l'association **Les Ateliers de Natema** (20<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son projet « FestijeuX ». Il s'agit d'une fête dédiée à l'univers du jeu qui vise à contribuer à l'animation de l'espace public. Les associations partenaires mobilisent les jeunes du quartier pour les impliquer directement dans l'organisation de l'évènement (conception, animation, installation et rangement).
- à l'association **Plus Loin** (20<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 10.000 euros pour son action « Projet global de l'association Plus Loin ». L'action intervient dans les domaines du loisir éducatif, du sport, de la santé, de la culture, de la prévention et de l'insertion sociale et professionnelle dans le but d'apporter une réponse globale au plus près des besoins des habitant·e·s, avec une attention particulière en direction des jeunes.
- à l'association **La Conséquence** (1<sup>er</sup>) une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action « Proto & Co » sur le territoire parisien. L'association diffuse des courts métrages de lycéen·ne·s, d'étudiant·e·s et de jeunes réalisateur·rice·s indépendant·e·s et aide à la production des projets de courts métrages associatifs. Ainsi, elle donne de la visibilité à ces jeunes cinéastes et aide à leur professionnalisation.
- à l'association **Zellidja** (13<sup>ème</sup>) une subvention d'un montant de 5.000 euros pour son projet « Renforcement des partenariats locaux parisiens dans le cadre de la promotion des bourses Zellidja ». Les bourses Zellidja sont attribuées à des jeunes âgé·e·s de 16 à 20 ans, scolarisé·e·s ou non, pour un projet d'étude sur un sujet de leur choix, réalisé lors d'un voyage en solitaire d'un mois au minimum, en France ou dans un pays étranger. Ce dispositif contribue à l'ouverture et au développement de la personnalité des jeunes par la découverte d'autres cultures et favorise leur autonomie.

Compte tenu de l'intérêt de ces actions en faveur des jeunes Parisien·ne·s et de leur adéquation, tant avec les contrats jeunesse des 10<sup>ème</sup>, 11<sup>ème</sup>, 12<sup>ème</sup>, 13<sup>ème</sup>, 14<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup>, 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> arrondissements qu'avec les objectifs de la politique jeunesse parisienne, je vous demande de bien vouloir attribuer ces subventions d'un



montant total de 188.000 euros aux 36 associations de jeunesse dont les projets ont été présentés.

Je vous demande également de bien vouloir m'autoriser à signer la convention pluriannuelle d'objectifs, les dix avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs et les six conventions annuelles d'objectifs annexés au présent projet. Pour les 34 associations localisées, les montants proposés ont fait l'objet d'une concertation préalable avec les mairies d'arrondissement concernées.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris